

Radiographie restreinte intermédiaire de l'activité des membres OAI - septembre 2023 Dégradation de la situation économique des membres OAI

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a lancé en le 26 septembre 2023 une radiographie restreinte auprès de ses membres établis au Luxembourg pour faire un état des lieux de l'impact sur ces bureaux de la situation actuelle de polycrise **et surtout pour anticiper l'évolution du secteur de la construction**. En effet, les membres OAI engagent leurs prestations 2 à 3 ans en amont du début des travaux.

Pourquoi cette enquête ?

Après nos récentes concertations avec la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans, il ressort qu'il importe de disposer de données en la matière pour les concepteurs afin de pouvoir **évaluer et anticiper la situation du secteur de la construction** dans son ensemble.

Cette radiographie restreinte permet également d'étudier l'évolution par rapport à l'enquête de conjoncture complète effectuée en février 2023⁽¹⁾ et l'analyse complémentaire de l'évolution du nombre de certificats OAI en juillet 2023⁽²⁾.

En vue de nos actions dans le cadre de l'**accord de coalition du futur Gouvernement** ([Programme Politique OAI ppo.lu](#)), il importe d'informer nos interlocuteurs sur la situation de nos membres.

Le présent communiqué est divisé en 2 parties :

	page
A propos de l'OAI et de ses membres OAI	2
A. Résultats de la radiographie restreinte intermédiaire sur l'activité des membres OAI	3
B. Conclusions	5

Contact presse : pierre.hurt@oai.lu, secretariat@oai.lu

⁽¹⁾ <https://www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-4634/>

⁽²⁾ <https://www.oai.lu/fr/24/accueil/actualite-agenda/actualite/0-mode-news-id-4900/>

A propos de l'OAI et de ses membres OAI

Constitué en mars 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) regroupe cinq professions libérales, à savoir architecte, architecte d'intérieur, ingénieur-conseil, urbaniste-aménageur et architecte-/ingénieur-paysagiste.

Au-delà de ses missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres aux niveaux économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable et de qualité.

Chiffres-clés OAI au 20.10.2023

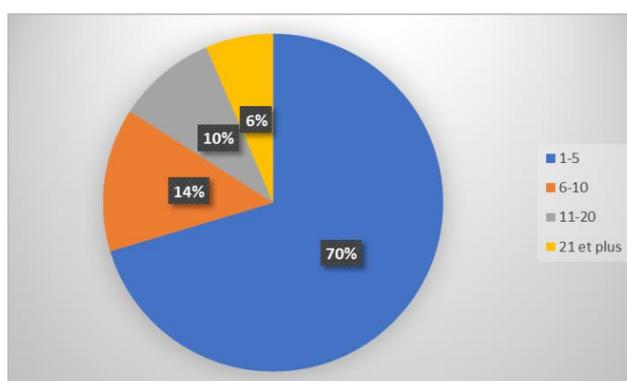
790 bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg dont

537 bureaux d'architectes
221 bureaux d'ingénieurs-conseils
32 autres bureaux

215 bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg

5.758 personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg

70% des bureaux établis au Luxembourg emploient jusqu'à cinq personnes.



Répartition des bureaux OAI établis au Luxembourg selon l'effectif

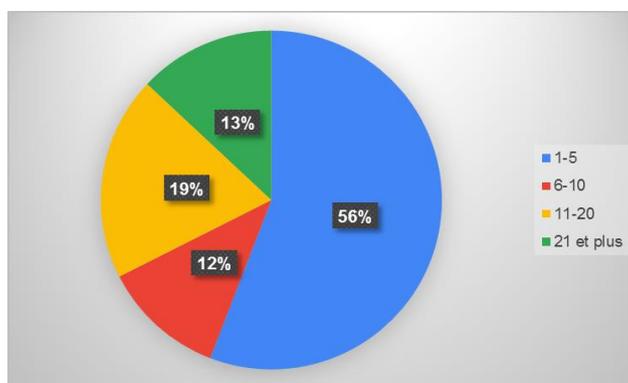
A. Résultats de la radiographie restreinte intermédiaire sur l'activité des membres OAI

1. Qui a participé à l'enquête ?

Le **taux de participation (77 réponses) est élevé** et les participations se décomposent comme suit (doublons possibles) :

- **56 bureaux d'architectes** sur 537 bureaux inscrits à l'OAI (10,4%), **voire sur 409 bureaux (13,7%)** effectivement actifs dans le domaine de la construction⁽³⁾.
- **20 bureaux d'ingénieurs-conseils** sur 221 bureaux inscrits à l'OAI (9%).
- **13 bureaux d'urbanistes-aménageurs** sur 166 bureaux inscrits à l'OAI (7,8%).
- **4 bureaux d'architectes d'intérieur** sur 39 bureaux inscrits à l'OAI (10,3%).
- **2 bureaux d'architectes-/ingénieurs-paysagistes** sur 14 bureaux inscrits à l'OAI (14,3%).

56% des répondants toutes activités confondues ont un effectif (en équivalent temps plein(ETP)) entre 1 et 5.

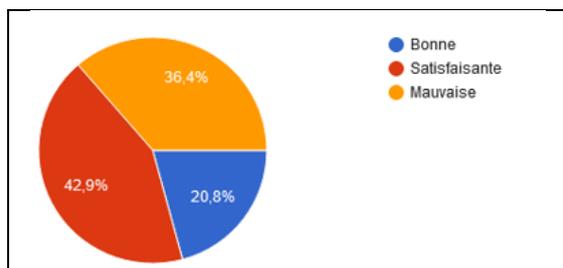


Taille des bureaux ayant répondu (en ETP)

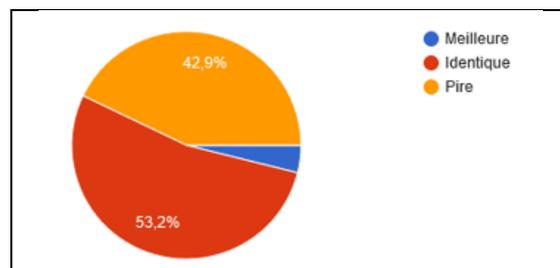
2. Jauge sur la situation économique et financière des bureaux OAI

- a) 43% des bureaux considèrent leur situation économique actuelle encore satisfaisante (contre 55% en février 2023). Par contre, 36% estime leur situation mauvaise (contre 21% en février 2023).

Plus de la moitié des bureaux estiment que la situation sera identique dans 6 mois (contre 2/3 en février 2023).



Comment jugez-vous la situation économique de votre bureau actuellement ?

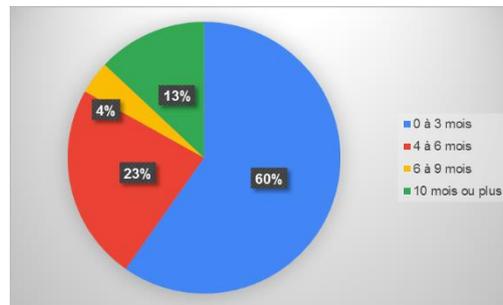


Selon vous la situation dans 6 mois sera

- b) 26 % des bureaux constatent une stagnation de leur marge bénéficiaire (42 % en février 2023), et 61 % une diminution (36 % en février 2023).

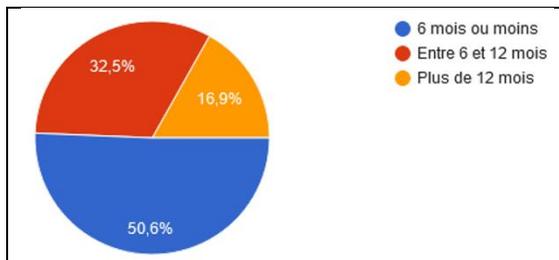
⁽³⁾ En enlevant les 128 bureaux d'architectes établis au Luxembourg et n'ayant pas demandé de certificat OAI pour l'exercice 2021/2022

- c) 60% des bureaux estiment que les liquidités dont ils disposent ne leur permettront de tenir que moins de 3 mois (55% en février 2023).

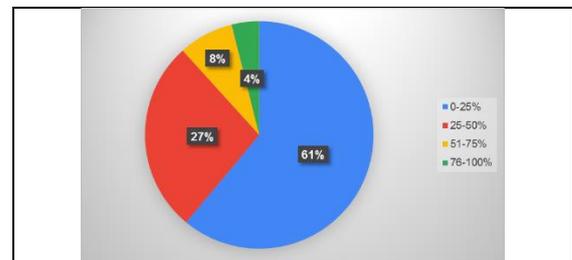


Selon votre analyse, les liquidités dont vous disposez vous permettront de tenir combien de mois?

- d) 51% des bureaux indiquent que leur carnet de commande est seulement rempli pour moins de 6 mois (48% en février 2023).
61% des bureaux indiquent que leur carnet de commande à 3 ans est rempli à moins de 25% (62% en février 2023).

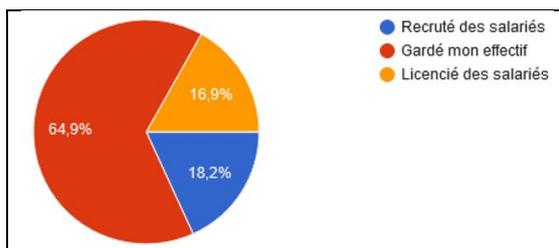


Votre carnet de commande est rempli pour

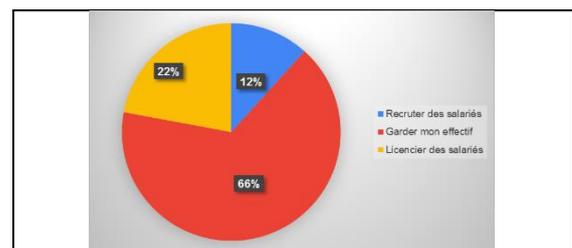


Quel est le pourcentage de remplissage de votre carnet de commande à 3 ans ?

- e) Dans les 12 derniers mois, 65% des bureaux ont gardé leur effectif, et 17% ont dû licencier du personnel.
Dans les 12 prochains mois, 12% des bureaux pensent recruter du personnel contre 20 % en février 2023), et 66% conserver leur effectif actuel (contre 73% en février 2023).



Dans les 12 derniers mois, j'ai



Dans les 12 prochains mois, je pense à...

B. Conclusions

Le secteur des concepteurs OAI (avec ses près de 6.000 personnes, ensemble avec les autres acteurs de la construction) a un impact très important sur notre économie.

Le sentiment exprimé par nos membres quant à la **dégradation de leur situation économique actuelle et à venir** est corroboré par de nombreux indicateurs (recul de la marge bénéficiaire, stagnation à un faible niveau du remplissage du carnet de commande à court et moyen terme, maintien voire réduction de la masse salariale dans les 12 prochains mois...) souligne l'importance d'**une réaction très forte et très rapide du secteur public pour redonner confiance à tous les acteurs, par exemple par la mise en place à très court terme d'un cadre propice aux investissements publics et privés.**

L'OAI rappelle aux pouvoirs publics leur rôle essentiel d'investisseurs anticycliques pour soutenir le secteur de la construction en général.

En sus de ces investissements, il sera utile de prévoir des aides spécifiques, ou au moins s'assurer que les membres OAI puissent bénéficier des dispositifs déjà à place (plan d'action national en faveur des PME, chômage technique, prêts SNCI...) afin d'éviter un effondrement de l'ensemble du secteur.

L'OAI a rappelé le 12 octobre 2023 dans un courrier au Formateur du futur Gouvernement⁽⁴⁾ ses 6 revendications phares pour l'accord de coalition.

Les propositions communes de la Chambre des Métiers et de l'OAI pour une revitalisation du secteur de la construction⁽⁵⁾ ont également été adressée le 12 octobre 2023 au Formateur.

Enfin, les propositions plus spécifiques de la profession OAI d'urbaniste-aménageur ont été transmises au Formateur le 17 octobre 2023⁽⁶⁾.

Nos propositions d'actions concrètes au Gouvernement peuvent être consultées sur ppo.lu.

Michelle FRIEDERICI
Présidente OAI

Marco FEIDER
Vice-président OAI

Pierre HURT
Directeur OAI

⁽⁴⁾ <https://www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-5339/>

⁽⁵⁾ <http://www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-5340/>

⁽⁶⁾ <https://www.oai.lu/fr/26/accueil/mediatheque/documentation/1-mode-news-id-5341/>